

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023.10.132 B

Assistance à maîtrise d'ouvrage – Contrôle analogue et de gestion contractuelle

LE DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 octobre 2023

Secrétaire de Séance: Jean-Jacques FOURNIE

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **20**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Michaël LAVILLE à Jean-Luc MARTIAL,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Michel GERMANEAU, François NEBOUT, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231019-2023_10_132B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Publication : 24/10/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.10.132 B**

Rapporteur : Bertrand GERARDI

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – CONTROLE ANALOGUE ET DE GESTION CONTRACTUELLE

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES

GrandAngoulême est autorité organisatrice des mobilités sur le périmètre des 38 communes qui la composent. A ce titre, elle intervient en organisant des services de mobilité mais aussi en concourant au développement de pratiques de mobilité plus durables et solidaires. Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a récemment approuvé son schéma des mobilités, document politique qui fixe la feuille de route de l'Agglomération et de ses partenaires à horizon 5 ans et 10 ans. Ce document stratégique s'inscrit pleinement dans le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 ».

Pour mettre en œuvre sa stratégie de mobilités, GrandAngoulême dispose notamment d'un outil de gestion souple, réactif et identifié par l'utilisateur, la SPL STGA. Fin 2017, GrandAngoulême a conclu avec sa SPL un contrat d'obligation de service public pour la gestion des services de mobilités de l'agglomération (bus möbius, cars scolaires möbius, Transport à la demande möbius, Transport de substitution PMR möbius, location de vélo moyenne/longue durée möbius).

Ce contrat a été conclu dans les conditions de la quasi-régie définie à l'article L2511-1 du code de la commande publique, GrandAngoulême exerçant sur la SPL STGA un « *contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services* ». Ce contrat d'une durée de 8 ans, se terminera donc fin 2025.

Depuis plusieurs années, il existe de fortes attentes de GrandAngoulême sur le développement des mobilités. Ces attentes ont déjà impacté la SPL et le contrat depuis sa signature (BHNS, refonte du réseau de bus, développement du MAAS par Nouvelle Aquitaine Mobilités). Par ailleurs, le schéma des mobilités approuvé fin 2022 va à nouveau impacter la SPL (organisation/fonctionnement) ainsi que la gestion contractuelle.

Enfin, suite à une évolution de la gouvernance, il semble opportun d'évaluer l'efficacité de l'organisation existante et de renforcer, si besoin, les dispositifs existants (contrôle analogue, process organisationnels...).

Dans cette perspective, **il est proposé d'engager une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** consistant à réaliser :

- Une évaluation à mi-contrat de l'efficacité du dialogue contractuel (gouvernance, organisation, évaluation des risques, relation AOM/SPL pilotage du contrat...) et des modalités d'exercice du mode de gestion choisi par GrandAngoulême
- des préconisations en termes de contrôle analogue et de gestion contractuelle intégrant la mise en œuvre des actions du schéma des mobilités et permettant de sécuriser le cas échéant GrandAngoulême,

- ⇒ un accompagnement de l'agglomération jusqu'à la fin du contrat sur la mise en œuvre des préconisations définies
- ⇒ un accompagnement de l'agglomération pour le renouvellement du contrat prenant en compte la mise en œuvre de sa politique de mobilités (schéma des mobilités, Plan de mobilité intégré au PLUI)

La mission proposée se décompose en 3 phases :

- ✓ Phase 1 ferme / à compter de décembre 2023
 - Analyses du cadre contractuel existant et des pratiques existantes
 - Bilans/orientations stratégiques/Préconisations (actions correctives à mettre en place le cas échéant)
- ✓ Phase 2 optionnelle / à compter de janvier 2024
 - Suivi des actions correctives mises en place
 - Assistance pour la rédaction/négociation des futurs avenants au contrat et pour la rédaction de tous actes ou documents administratif/ juridique/technique visant à renforcer la gestion contractuelle et le contrôle analogue
- ✓ Phase 3 optionnelle / à compter de juin 2024
 - Assistance pour le renouvellement du contrat OSP (1^{er} janvier 2026).

Dans le but de simplifier les démarches administratives, GrandAngoulême s'est rapprochée de la Centrale d'Achat du Transport Public, à laquelle la Communauté d'Agglomération adhère, pour engager une consultation et disposer rapidement d'une offre pour la réalisation de cette prestation. La CATP dispose en effet d'un accord cadre pour la réalisation de missions d'AMO sur les transports urbains dont le titulaire est le Groupement des Experts en Mobilités (Pilotage du groupement par les Cabinets Amplitude TC et Hourcabie Avocats).

Les coûts estimatifs et les délais de réalisation seraient les suivants :

- ✓ Phase 1 ferme et forfaitaire « Analyse et préconisations » / à compter de décembre 2023 : montant estimatif prévisionnel de 50 000 € HT ; durée de 3 mois
- ✓ Phase 2, optionnelle, à bons de commande, « Assistance de GrandAngoulême jusqu'à la fin du contrat actuel » / à compter de janvier 2024 : montant estimatif prévisionnel de 50 000 € ; durée de 12 à 18 mois
- ✓ Phase 3, optionnelle, à bons de commande, « Assistance de GrandAngoulême pour la préparation/signature du prochain contrat » / à compter de juin 2024 : 70 000 € ; durée de 12 à 18 mois (pour mémoire, lors de la préparation du contrat actuel, GrandAngoulême s'était doté en 2017 d'un AMO pour un montant de 65 000 € HT)

Pour l'ensemble de la mission, des réunions supplémentaires pourront également être proposées (partie à bons de commande).

Je vous propose :

D'APPROUVER la signature d'un engagement de commande auprès de la CATP pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimé à un montant maximum de 200 k€ HT sur la période 2023/2025 ainsi que tous les actes afférents.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 23/10/2023</p> <p>Publication : 24/10/2023</p>	<p style="text-align: center;">APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---